

# SÉANCE 4 AOÛT 2025

LUNDI, 4 AOÛT 2025 À 20 H  
2335, ROUTE DU FLEUVE, LES ÉBOULEMENTS

## PROJET ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT DE MODIFICATION AU RÔLE
5. ADOPTION DE LA DIRECTIVE SUR L'UTILISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE
6. DEMANDE DE PIIA – AFFICHAGE ESPACE LA RIVE – LOT 5 440 296, RUE DES SAULES
7. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 290-25 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS 280-24 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN DE MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LA ZONE AV-07
8. ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 290-25 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS 280-24 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN DE MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LA ZONE AV-07
9. DEMANDE AU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 - COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE
10. VERSEMENT DANS LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
11. MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE LA DIFFÉRENCE DE COÛT POUR LES NON-RÉSIDENTS AUX FAMILLES INSCRIVANT LEURS ENFANTS À DES ACTIVITÉS NON-OFFERTES SUR LE TERRITOIRE DES ÉBOULEMENTS
12. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 31-02-23 AYANT POUR OBJET D'AUGMENTER L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX PARENTS DONT LES ENFANTS FRÉQUENTENT LE CAMP DE JOUR DU CAMP LE MANOIR DES ÉBOULEMENTS
13. RÉOLUTION AUGMENTANT L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX PARENTS DONT LES ENFANTS FRÉQUENTENT LE CAMP DE JOUR DU CAMP LE MANOIR DES ÉBOULEMENTS
14. VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ TOURISTIQUE CRATÈRE ET MARÉES
15. DEUXIÈME VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE – ESPACE LA RIVE
16. MANDAT D'ÉLAGAGE - COOP DE L'ARBRE
17. RÉOLUTION D'APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC
18. REPRÉSENTATIONS
19. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE